

Conseil Municipal de Mantes-la -Ville

Séance du Mercredi 02 Mai 2007

1- MARCHE DE TRAVAUX DE COUVERTURE ET D'ÉTANCHÉITÉ POUR LE CENTRE POM'S - (2007-V-65) -

Le Conseil Municipal est invité à approuver les procédures d'Appels d'Offres Ouverts et de Marché Négocié pour les travaux de couverture et d'étanchéité du centre POM'S et à autoriser subséquemment Madame le Maire à signer le marché à intervenir avec :

Lot 04 Couverture étanchéité – Société DBS demeurant 2 allée des Aunettes à 91580 Etrechy
164 000,00 €H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 26 voix Pour, 1 voix Contre (M. ANDREELLA) et 4 Abstentions (Mme DI PASQUALE, Mme WAGNER, Mme PEREIRA, M. MULLOT) :

- *d'approuver la procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour les travaux relatifs au lot 04 Couverture Etanchéité,*
- *-d'autoriser Madame le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise DBS demeurant au 2 allée des Aunettes à 91580 Etrechy pour un montant de 164 00,000 € H.T.,*
- *d'imputer la dépense au budget primitif 2007 Opération 22 Chapitre 23 Fonction 64 Nature 2313 de la section investissement.*

2- MARCHE DE TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU ENTERRE POUR L'INFORMATIQUE ET LA TELEPHONIE - (2007-V-66) -

Le Conseil Municipal est invité à approuver la procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour les travaux de création d'un réseau de ville enterré pour l'informatique et la téléphonie et à autoriser subséquemment Madame le Maire à signer les marchés à intervenir avec :

01 Travaux de génie civil - Société SOBEA : **189 708,20 €H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme DI PASQUALE, Mme WAGNER, Mme PEREIRA, M. MULLOT) décide :

- *D'approuver la procédure d'Appel d'Offres Ouvert ;*
- *D'autoriser Madame le Maire à signer les marchés à intervenir avec :*
01 Travaux de génie civil - :Société SOBEA sise 1 rue René Cassin à 95522 HERBLAY CEDEX pour un montant de 189 708,20 € H.T.
- *D'imputer la dépense au budget primitif 2007 Chapitre 23 Fonction 023 Nature 2313 de la section d'investissement.*

3- MARCHE DE FOURNITURE D'ENTRETIEN TECHNIQUE - (2007-V-67) -

Le Conseil Municipal est invité à approuver la procédure d'Appel d'Offres Ouvert instruite en vue de l'acquisition de fournitures d'entretien technique pour réaliser des travaux en régie et à autoriser subséquemment Madame le Maire à signer les marchés à intervenir avec :

- **Lot 1 : Fournitures pour travaux de maçonnerie** à la société **POINT P** sise à 95000 ARGENTEUIL pour un montant estimé à **25 500,00 €H.T** sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

- **Lot 2 : Fournitures pour travaux de menuiserie** à la société **CARESTIA** sise à 78360 MONTESSON pour un montant estimé à **58 500,00 € H.T.** sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

- **Lot 4 : Fournitures de quincaillerie et de serrurerie** à la société **Société Legallais-Bouchard** sise 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR pour un montant estimé à **51 000,00 €H.T.** sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

- **Lot 5: Fournitures pour travaux d'électricité** à la société **CGE** sise à 78200 MANTES LA JOLIE pour un montant estimé à : **90 000,00 €H.T.** sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

- **Lot 6 : Fournitures d'éclairage public, de signalisation tricolore et d'illuminations de Noël** à la société **CGE** sise à 78200 MANTES LA JOLIE pour un montant estimé à **64 500,00 €H.T.** sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

- **Lot 7 : Fournitures pour travaux de vitrerie et de peinture** à la société **Paille** sise à 78200 BUCHELAY pour un montant estimé à : **150 000,00 € H.T.** sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

- **Lot 8 : Fournitures pour travaux de plomberie** à la société **Point P** sise à 95000 ARGENTEUIL pour un montant estimé à **30 000 ,00 €H.T.** sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

- **Lot 9 : Fournitures de mobilier urbain et de signalisation** à la société **Laser Equipement** sise à 78710 ROSNY sur SEINE pour un montant estimé à **21 000 ,00 €H.T.** sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

- **Lot 10 : Fournitures de petits outillages et de petits matériels d'entetien courant** à la société **Roussely** sise à **78130 LES MUREAUX** pour un montant estimé à **6 000,00 € H.T.** sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

Soit au total des marchés attribués **496 500,00 €HT** sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme DI PASQUALE, Mme WAGNER, Mme PEREIRA, M. MULLOT), décide :

-D'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert

-D'autoriser madame le Maire à signer les marchés à intervenir comme suit :

Lot 1 : Fournitures pour travaux de maçonnerie à la société POINT P sise à 95000 ARGENTEUIL pour un montant estimé à 25 500,00 € H.T sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

Lot 2 : Fournitures pour travaux de menuiserie à la société CARESTIA sise à 78360 MONTESSON pour un montant estimé à 58 500,00 € H.T. sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

Lot 4 : Fournitures de quincaillerie et de serrurerie à la société Legallais-Bouchard sise 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR pour un montant estimé à 51 000,00 € H.T. sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

Lot 5: Fournitures pour travaux d'électricité à la société CGE sise à 78200 MANTES LA JOLIE pour un montant estimé à 90 000,00 € H.T. sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

Lot 6 : Fournitures d'éclairage public, de signalisation tricolore et d'illuminations de Noël à la société CGE sise à 78200 MANTES LA JOLIE pour un montant estimé à 64 500,00 € H.T. sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées

Lot 7 : Fournitures pour travaux de vitrerie et de peinture à la société société Paille sise à 78200 BUCHELAY pour un montant estimé à 150 000,00 € H.T. sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

Lot 8 : Fournitures pour travaux de plomberie à la société Point P sise à 95000 ARGENTEUIL pour un montant estimé à 30 000,00 € H.T. sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

Lot 9 : Fournitures de mobilier urbain et de signalisation à la société Laser Equipement sise à 78710 ROSNY sur SEINE pour un montant estimé à 21 000,00 € H.T. sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

Lot 10 : Fournitures de petits outillages et de petits matériels d'entetien courant à la société Roussely sise à 78130 LES MUREAUX pour un montant estimé à : 6 000,00 € H.T. sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

Soit au total des marchés attribués 496 500,00 € HT sous réserve des vérifications des quantités réellement exécutées.

- D'imputer la dépense au budget primitif Chapitre 011/ Nature 60631.

4- MARCHE DE FOURNITURE DE CARBURANT PAR CARTES ACCREDITIVES POUR LES VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR - (2007-V-68) -

Le Conseil Municipal est invité à approuver la procédure d'Appel d'Offres Ouvert instruite en vue de la fourniture de carburant par cartes accréditives pour les véhicules terrestres à moteur des services de la mairie de Mantes La Ville et à autoriser subséquemment Madame le Maire à signer les marchés à intervenir avec :

La société **Total France** sise 34 Quai de la Loire à sise à 75953 PARIS CEDEX 19 pour un montant total sur une durée de trois ans, compris entre les seuils suivants :

- Montant total minimum : 185 000,00 € H.T.
- Montant total maximum : 440 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme PINOLI, M. PARIS, Mme DI PASQUALE, Mme WAGNER, Mme PEREIRA, M. MULLOT), décide :

- **D'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert**
- **D'autoriser madame le Maire à signer le marché à intervenir comme suit, avec la société Total France sise 34 Quai de la Loire à 75953 PARIS Cedex 19 :**
 - **Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché conclue entre le 01 juillet 2007 et le 31 décembre 2007, est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit :**
 - Seuil minimum : 35 000,00 Euros H.T.**
 - Seuil maximum : 55 000,00 Euros H.T.**

- Les montants totaux des commandes pour chaque période de reconduction du marché sont les suivants :

Pour la 1^{ème} période de reconduction comprise entre le 01 janvier 2008 et le 31 décembre 2008 :

- Seuil minimum : 50 000,00 Euros H.T.**
- Seuil maximum : 110 000,00 Euros H.T.**

Pour la 2^{ème} période de reconduction comprise entre le 01 janvier 2009 et le 31 décembre 2009:

- Seuil minimum : 50 000,00 Euros H.T.**
- Seuil maximum : 110 000,00 Euros H.T.**

Pour la 3^{ème} période de reconduction comprise entre le 01 janvier 2010 et le 31 décembre 2010:

- Seuil minimum : 50 000,00 Euros H.T.**
- Seuil maximum : 110 000,00 Euros H.T.**

Pour la période finale s'étalant du 01 janvier 2011 et le 30 juin 2011.

- Seuil minimum : 35 000,00 Euros H.T.**
- Seuil maximum : 55 000,00 Euros H.T.**

Soit au total compris entre les seuils suivants :

MONTANT TOTAL MINIMUM : 185 000,00 €EUROS H.T.

Montant total maximum : 440 000,00 €euros H.T.

- **D'imputer la dépense au budget primitif Chapitre 011/ Nature 60622.**

5- CESSIION DE DEUX PLACES DE PARKING, CADASTREES AR 762,767, 833, LOTS 328 ET 329, SITUEES RESIDENCE LE VILLAGE- (2007-V-69) -

La SCI HAFLA a acquis en 2004 les propriétés communales sises 39 et 41 Résidence le Village. (Acte du 30 juillet 2004). Lors de la transaction, la cession des parkings n'a jamais été abordée.

En 2005, la SCI a donc fait à la commune une première proposition d'achat, d'un montant de 9 000 € (les deux places), prix inférieur à l'estimation des Domaines, offre que la Commune a refusé.

Deux ans après, la SCI se porte de nouveau acquéreur et ce pour un montant vu à la hausse, de 13 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve la cession à la SCI HAFLA, représentée par M. Boukelmoun, des deux places de parking, cadastrées AR 763-767-833, lots 328 et 329, situées dans le parking souterrain de la Résidence « Le Village », pour un montant de treize mille euros (13 000 €) ;**
- **Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique subséquent et toutes les pièces s'y rapportant.**

6- ACQUISITION DANS LE CADRE DU DROIT DE DELAISSEMENT DE LA PARCELLE NON DELIMITEE ET EN INDIVISION, AL 133P, SISE LIEUDIT « LES MEUSOIRS », SITUEE DANS L'EMPRISE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°20 - (2007-V-70) -

Dans le cadre du droit de délaissement, la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, représentante des Consorts Aubin-Malbranche, a mis en demeure la Commune d'acquérir la parcelle AL 144 et AL 133p, sise lieudit les « Meusoirs », situées dans l'Emprise de l'Emplacement Réserve N° 20. Lors de sa séance du 5 mars 2007, le Conseil Municipal a entériné l'acquisition de l'AL 144. La parcelle AL 133p, non délimitée et en indivision, d'une superficie de 733 m2, est cédée au prix de 8 429,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve l'acquisition de la parcelle non délimitée AL 133p, située lieudit « les Meusoirs », d'une superficie 733 m², pour un montant de sept mille trois cent trente euros (7 330 €) + mille quatre vingt dix neuf euros et cinquante cts (1 099.50 €) d'indemnité de emploi soit un total de huit mille quatre cent vingt neuf euros et cinquante cts (8 429.50) € ;**
- **Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique subséquent et toutes les pièces s'y rapportant.**

7- STUDIOS DE REPETITION DES MERISIERS PLAISANCES - (2007-V-71) -

Dans le cadre de sa politique culturelle et éducative, la commune de Mantes-La-Ville a aménagé deux studios de musiques amplifiées, sis dans le quartier des Merisiers-Plaisances.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération N°2006-V-86 en date du 29 mai 2006, avait fixé les tarifs des studios de répétitions pour l'année scolaire 2006-2007, suivant les barèmes ci-dessous :

<u>Tarif horaire intra-muros</u>	8,25 €uros par heure
<u>Tarif horaire extra-muros</u>	13,00 €uros par heure
<u>Forfait de 10 heures intra-muros</u>	72,60 €uros
<u>Forfait de 10 heures extra-muros</u>	115,00 €uros

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal pour l'année scolaire 2007-2008 de réactualiser la grille tarifaire par une augmentation de 1,8% (Taux du coût de la vie)

<u>Tarif horaire intra-muros</u>	8,25 € + 0,15 € = 8,40 €uros
<u>Tarif horaire extra-muros</u>	13,00 € + 0,23 € = 13,23 €uros
<u>Forfait 10 heures intra-muros</u>	72,60 € + 1,31 € = 73,91 €uros
<u>Forfait 10 heures extra-muros</u>	115,00 € + 2,07 € = 117,07 €uros

Arrondi à la décimale :

<u>Tarif horaire intra-muros</u>	8,40 €uros
<u>Tarif horaire extra-muros</u>	13,30 €uros
<u>Forfait 10 heures intra-muros</u>	73,90 €uros
<u>Forfait 10 heures extra-muros</u>	117,00 €uros

Sont considérés comme utilisateurs mantevillois les groupes de musique dont la moitié des membres au moins habite Mantes-La-Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité des membres présents et représentés

- **Autorise Madame le Maire à appliquer la grille tarifaire telle qu'elle a été définie comme suit pour l'année scolaire 2007-2008, soit + 1,8 % arrondi à la décimale :**

<u>Tarif horaire intra-muros</u>	8,40 €uros
<u>Tarif horaire extra-muros</u>	13,30 €uros
<u>Forfait 10 heures intra-muros</u>	73,90 €uros
<u>Forfait 10 heures extra-muros</u>	117,00 €uros

8- ECOLE MUNICIPALE DE DESSIN - (2007-V-72) -

La ville de Mantes-La-Ville organise des cours de dessin aux Alliers de Chavannes en direction d'un jeune public dont les tranches d'âge s'échelonnent comme suit :

- Les 6/9 ans..... Mercredi de 10h00 à 11h30
- Les 10/13 ans..... Mercredi de 14h00 à 16h00
- Les 14/18 ans..... Mercredi de 16h00 à 18h00

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération N° 2006-IV-61 en date du 24 avril 2006, avait fixé les tarifs de l'Ecole Municipale de Dessin pour l'année scolaire 2006-2007, suivant les barèmes ci-dessous :

<u>Tarifs intra-muros</u>	69,60 €uros
<u>Tarifs extra-muros</u>	117,80 €uros

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal pour l'année scolaire 2007-2008 de réactualiser la grille tarifaire par une augmentation de 1,8% (Taux du coût de la vie)

<u>Tarifs intra-muros</u>	69,60 € + 1,26 € = 70,86 €uros
<u>Tarifs extra-muros</u>	117,80 € + 2,12 € = 119,92 €uros
<u>Arrondi à la décimale supérieure :</u>	

Tarifs intra-muros.....	70,90 €uros
Tarifs extra-muros.....	120,00 €uros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité des membres présents et représentés :
- Autorise Madame le Maire à appliquer la grille tarifaire telle qu'elle a été définie comme suit pour l'année scolaire 2007-2008, soit + 1,8 % arrondi à la décimale supérieure :

<u>Tarifs intra-muros</u>	70,90 €uros
<u>Tarifs extra-muros</u>	120,00 €uros

9- TARIFICATION DES ATELIERS ARTS ET CULTURES, THEATRE, PERCUSSION, CIRQUE ET DANSE - (2007-V-73) -

Dans le cadre de sa politique culturelle et éducative, la Ville de Mantes-La-Ville initie 4 ateliers en direction d'un jeune public dont les tranches d'âge s'échelonnent comme suit :

- Percussions 10 à 15 ans
- Théâtre 9 à 15 ans
- Cirque 8 à 15 ans
- Danse 11 à 18 ans

Ces ateliers de sensibilisation sont opérationnels durant les petites vacances scolaires sur un rythme de 3 modules d'une semaine par an (Toussaint - hiver – Printemps).

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération N°2006-IV-62 en date du 24 avril 2006, avait fixé les tarifs des Ateliers Art & Culture pour l'année scolaire 2006-2007, suivant les barèmes ci-dessous :

Tarifs intra-muros.....	37,20 €uros
Tarifs extra-muros.....	49,60 €uros

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal pour l'année scolaire 2007-2008 de réactualiser la grille tarifaire par une augmentation de 1,8% (Taux du coût de la vie)

<u>Tarifs intra-muros</u>	37,20 € + 0,67 € = 37,87 €uros
<u>Tarifs extra-muros</u>	49,60 € + 0,89 € = 50,49 €uros

Arrondi à la décimale supérieure

<u>Tarifs intra-muros</u>	37,90 €uros
<u>Tarifs extra-muros</u>	50,50 €uros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité des membres présents et représentés
- Autorise Madame le Maire à appliquer la grille tarifaire telle qu'elle a été définie comme suit pour l'année scolaire 2007-2008, soit + 1,8% arrondi à la décimale supérieure :

<u>Tarifs intra-muros</u>	37,90 €uros
<u>Tarifs extra-muros</u>	50,50 €uros

10-SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR L'ACJAM AU TITRE DE L'EXERCICE 2005 - (2007-V-74) -

Il est rappelé que les interventions de l'ACJAM font l'objet d'une convention tripartite association/ville/Conseil Général, le Conseil Général finançant à 80 % et la Ville à 20 % les activités de l'ACJAM.

Pour l'année 2005, le compte administratif fait apparaître un total de charges nettes de 286 380 € pour un prévisionnel de 286 908,69 €.

Le total de produit se porte donc à 229 104,00 € de subvention du Conseil Général et de 57 276,00 € de subvention de la commune.

Pour l'exercice 2005, le budget primitif de la ville a prévu une subvention de 53 698 €, ce qui amène à devoir verser une subvention d'équilibre de 3 578,00 €, pour atteindre les 57 276,00 € prévus dans le cadre de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'attribuer une subvention d'équilibre de 3 578,00 € au titre de l'exécution du budget 2005 de l'ACJAM